



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale du déconfinement

n° 1 - 14 mai 2020

● AVANT-PROPOS



Depuis le 11 mai, le département du Pas-de-Calais, comme l'ensemble du pays, aborde la phase dite du déconfinement. La liberté redevient la règle, et les interdictions l'exception. L'épidémie est cependant toujours présente, ce qui doit nous conduire à ne pas baisser la garde sur les mesures barrières indispensables.

Le processus de déconfinement est basé sur la confiance entre les acteurs et sur la responsabilité de tous, avec des adaptations aux réalités locales pour le redémarrage des activités.

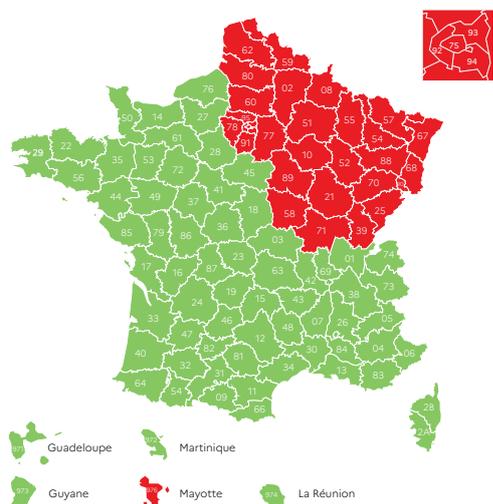
Cette responsabilité partagée repose aussi sur des échanges réguliers d'informations. Tel est l'objet de la présente lettre, volontairement pédagogique.

Pour réussir le déconfinement, je sais pouvoir compter sur l'engagement civique qui est la marque de notre Pas-de-Calais.

Fabien SUDRY
Préfet du Pas-de-Calais

● LA CARTE DU DÉCONFINEMENT

Au 7 mai 2020



Le Pas-de-Calais est actuellement classé
en rouge

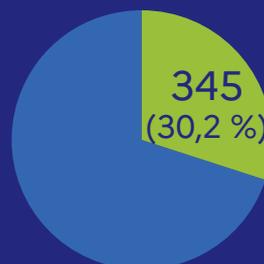
3 indicateurs sont pris en compte :

- la **circulation active du virus**
- la **tension hospitalière** en fonction des capacités d'accueil en réanimation
- le **taux de couverture des besoins en tests**

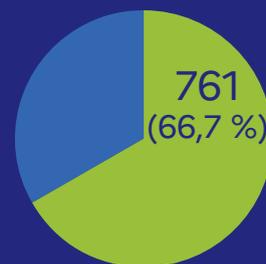
● LE RETOUR PROGRESSIF Á L'ÉCOLE

Nombre d'écoles ouvertes
dans le Pas-de-Calais

au 12 mai



prévisions
au 18 mai



29 416 élèves présents, soit 20 % de l'ensemble des élèves scolarisés.

Les **collèges et lycées** restent pour l'instant fermés.

80 % des communes sont engagées dans ce retour progressif à l'école.



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale du déconfinement

n° 1 - 14 mai 2020

● LA VIE QUOTIDIENNE

OUVERT

Les forêts

Le 12 mai 2020, le préfet a autorisé l'accès aux forêts domaniales de l'État du Pas-de-Calais.

La promenade, la cueillette et les activités sportives individuelles sont donc autorisées dans ces espaces dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique et à condition d'éviter les arrêts statiques et les pique-niques.

FERMÉ

Les parcs et jardins



Le Pas-de-Calais ayant été placé en zone rouge, les parcs et jardins restent fermés jusqu'à nouvel ordre.

Les transports

50% des TER sont actuellement en circulation, leur capacité maximum d'occupation est de 50%. L'occupation réelle des TER est donc actuellement comprise entre 15 et 20%.



70 à 85% des bus urbains circulent à nouveau.

Aucune difficulté n'a été rencontrée pour faire respecter les règles de distanciation.

● LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les commerces



Dans le Pas-de-Calais, tous les marchés de plein air sont rouverts.

Toutes les zones commerciales, quelle que soit leur surface, sont également rouvertes, y compris celles de Noyelles-Godault et de Coquelles.

- le nombre de personnes dans les magasins sera limité ;
- la distanciation physique de 1 mètre devra être respectée ;
- le personnel devra être protégé ;
- le port du masque sera recommandé pour le personnel comme pour les clients lorsque la distanciation physique n'est pas possible ;
- un commerçant pourra imposer le port du masque dans son magasin.

Les dispositifs État en faveur des entreprises (au 6 mai 2020)

Le chômage partiel

19 473 entreprises concernées
211 832 salariés bénéficiaires
91,7 millions d'heures autorisées
47,1 millions d'heures indemnisées

Le report de charges

22,365M€ d'impôts directs reportés
157M€ de charges sociales reportées

Le fond de solidarité

21 891 entreprises bénéficiaires pour
28,306M€

Le secteur du BTP

60% des salariés ont repris le travail





PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

Lettre d'information de la préfecture sur la gestion territoriale du déconfinement

n° 1 - 14 mai 2020

● RESSOURCES

Des affiches à destination des institutions, du grand public, des structures accueillant du public, des jeunes scolarisés, etc, sont disponibles en téléchargement sur le site des services de l'État dans le Pas-de-Calais www.pas-de-calais.gouv.fr (rubrique Actualités).



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Santé
publique
France

COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER

-  Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré
-  Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières
-  Couvrir le nez et la bouche
-  Une fois posé, ne plus le toucher
-  /  Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

 GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

W 0315/20032003 - 30 avril 2020